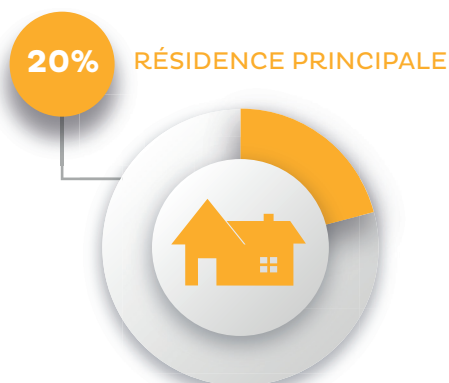
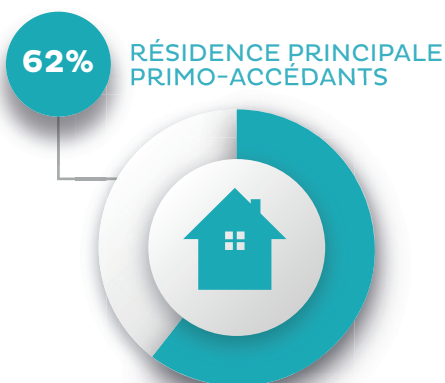


• • • UNE PART DES PRIMO-ACCÉDANTS EN BAISSE • • •

En avril, la part des primo-accédants est en forte baisse avec 62% de la clientèle CAFPI contre 67% de primo-accédants en début d'année. Cette baisse est un effet direct des recommandations du HCSF qui a durci les conditions d'accès au crédit immobilier, excluant du crédit certains profils plus fragiles.

• • • RÉPARTITION DES ACQUÉREURS • • •



PROFILS DES EMPRUNTEURS



PRIMO-ACCÉDANTS

L'emprunt moyen du primo-accédant est stable en avril par rapport au mois précédent. Alors qu'en mars les primo-accédants empruntaient en moyenne 227 200 € sur 282 mois, pour un effort consenti de 5,64 années de revenus, en avril le montant moyen emprunté est passé à 227 900 € sur 283 mois pour un effort consenti de 5,62 années de revenus.



ACCÉDANTS

Du côté des autres accédants on observe en avril une légère baisse du montant moyen de l'emprunt – associée à un rallongement de la durée d'emprunt – à 351 500 € sur 271 mois pour un effort consenti de 6,55 années de revenus, contre 369 700 € sur 262 mois en mars pour un effort de 6,70 années de revenus.

227 900 €

EMPRUNT

351 500 €

5,62 années de revenus

ACQUISITION

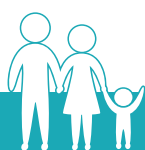
6,55 années de revenus

76,8 %

ACHAT DANS L'ANCIEN

83,5 %

MONTANT ET DURÉE DES EMPRUNTS



PRIMO-ACCÉDANTS

227 200 € / 282 MOIS

MARS

227 900 € / 283 MOIS

AVRIL

LE MONTANT MOYEN DU CRÉDIT CHEZ LES PRIMO-ACCÉDANTS RESTE STABLE AVEC **227 900 €** SUR 283 MOIS.



ACCÉDANTS

MARS

369 700 € / 262 MOIS

AVRIL

351 500 € / 271 MOIS

IL DIMINUE EN REVANCHE SENSIBLEMENT CHEZ LES ACCÉDANTS AVEC **351 500 €** SUR 271 MOIS.

ACQUISITION EN ANNÉES DE REVENUS

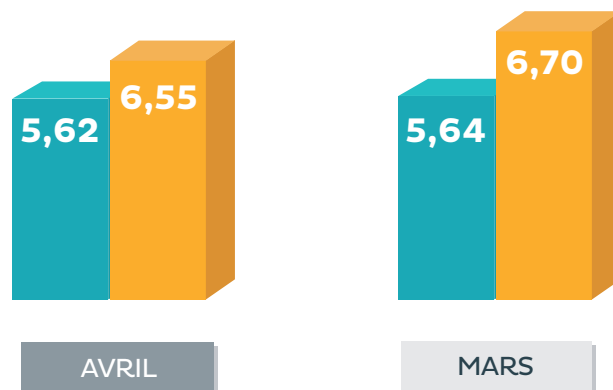
LES CHIFFRES DU MOIS D'AVRIL



Le prix du bien représente **5,62 années** de revenus pour un primo-accédant.



Pour un accédant, le prix du bien représente **6,55 années** de revenus.



ACQUISITION DANS L'ANCIEN



PRIMO-ACCÉDANTS

81,1%

MARS

76,8%

AVRIL



ACCÉDANTS

MARS

87,2%

AVRIL

83,5%

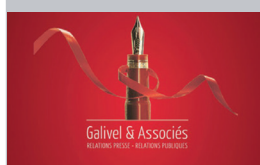
LA PART DE L'ANCIEN DIMINUE AVEC **76,8%** DES ACQUISITIONS DES PRIMO-ACCÉDANTS.

LA TENDANCE EST À L'AVENANT CHEZ LES ACCÉDANTS, AVEC **83,5%** DES ACQUISITIONS.

CAFPI EN BREF :

CAFPI est le leader du marché des courtiers en crédits. Il est totalement indépendant, aucun groupe bancaire ne figurant dans son capital. Avec un effectif de 1.420 personnes, CAFPI est présent, via ses 230 agences en propre, dans toute la France & DOM-TOM pour accompagner ses clients dans toutes les étapes de leur projet immobilier. En 2018, CAFPI a finalisé 38 000 dossiers, pour plus de 8 milliards d'euros de crédits signés. Le métier de courtage en prêts immobiliers est toujours en plein essor puisque près de 40 % des crédits en France se font via un courtier. Grâce à ses volumes, CAFPI obtient des 150 banques et assureurs partenaires avec lesquelles il travaille en permanence des conditions particulièrement avantageuses dont il fait bénéficier directement ses clients. CAFPI est l'expert de tous les crédits avec ses offres de crédits immobilier, de regroupement de crédits, de crédits à l'international, de crédits professionnels et d'assurances emprunteur en ligne sur www.cafpi.fr.

En 2010, sous l'impulsion de CAFPI, naît l'APIC (l'Association Professionnelle des Intermédiaires en crédits) dans le but d'accompagner les évolutions réglementaires et législatives de l'encadrement de la profession et représenter les courtiers auprès des pouvoirs publics (www.apicfrance.asso.fr).



CONTACT PRESSE - GALIVEL & ASSOCIÉS
Carol Galivel / Julien Michon
Tél : 01 41 05 02 02 - Fax : 01 41 05 02 03
21 - 23 rue Klock - 92110 Clichy
galivel@galivel.com

CAFPI - Philippe Taboret
Directeur Général Adjoint
Tél : 01 69 51 00 00 - Fax : 01 69 51 18 18
28 rte de Corbeil - 91700 Ste Geneviève des Bois
p.taboret@cafpi.fr

CAFPI %
EXPERT EN CRÉDITS

ACQUISITION MAI 2020

© CAFPI SA

UN CRÉDIT VOUS ENGAGE ET DOIT ÊTRE REMBOURSÉ. VÉRIFIEZ VOS CAPACITÉS DE REMBOURSEMENT AVANT DE VOUS ENGAGER.

« Aucun versement de quelque nature que ce soit ne peut être exigé d'un particulier, avant l'obtention d'un ou plusieurs prêts d'argent ». « Pour tout prêt immobilier, l'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de 10 jours ; l'achat est subordonné à l'obtention du prêt, s'il n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser les sommes versées » CAFPI SA, siège social : 28 route de Corbeil - 91700 Ste Geneviève des Bois - Tél. 01 69 51 00 00 - E-mail : cafpi@cafpi.fr S.A à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 11 395 600 euros - SIREN N° 510 302 953 - RCS EVRY - N° DE GESTION 2009 B 00365 - CODE APE 6619 B - ORIAS 09047385 - RC.I.O.B N° 57 437 750 - Courtier en opérations de banque et en assurance - Membre de l'APIC, Association Professionnelle des Intermédiaires en Crédits - Retrouvez l'ensemble de nos partenaires bancaires sur www.cafpi.fr - Document réservé aux professionnels.